

## **DECISION DU MAIRE**

### **Marché d'exploitation des installations de chauffage – Avenant n°2**

Le Maire de la ville de PONT-AUDEMER,  
VU l'article L.2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,  
VU la délibération n°110 en date du 16 novembre 2020 portant délégation au Maire en matière de marchés publics, accords-cadres et avenants,  
VU l'article R.2194-1 du Code de la commande publique,

**CONSIDERANT** que la Ville de Pont-Audemer a confié le 1<sup>er</sup> juillet 2018 à la société CRAM, l'exploitation des installations de chauffage, d'eau chaude sanitaire et de VMC, avec gros entretien des bâtiments communaux, pour un montant annuel de 229 203.35 € HT et une durée de 8 ans.

**CONSIDERANT** l'avenant n°1 en date du 05 février 2020 supprimant certains sites, transférant le P3 au site de l'annexe de Saint Germain et modifiant les cibles de consommation,  
**CONSIDERANT** la nécessité de conclure un avenant n°2 au marché n°694-2018 pour la suppression du site du Bureau de l'Inspection à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour un montant en moins-value de 1 810.93 € HT/an, décomposé comme suit :

Prestations	Montant initial annuel HT	Montant avenant n°1 HT	Montant avenant n°2 HT	Nouveau montant annuel HT
P1	159 297.41 €	-17 804.85 €	- 1 321.92 €	140 170.64 €
P2	26 453.27 €	-517.17 €	- 300.46 €	25 635.64 €
P3	43 452.67 €	/	- 188.55 €	43 264.12 €
P1+P2+P3	229 203.35 €	-18 322.02 €	- 1 810.93 €	209 070.40 €

**DECIDE** de signer l'avenant n°2 au marché d'exploitation des installations de chauffage, d'ECS et de VMC, avec gros entretien des bâtiments communaux conclu avec la Société CRAM – 203 rue Demidoff – 76087 LE HAVRE Cedex pour les prestations en moins-value d'un montant de -1 810.93 € HT ramenant le marché à 209 070.40 € HT/an.

PONT-AUDEMER, le 23 juin 2022  
Le Maire



Alexis DARMOIS



Accusé de réception en préfecture  
027-200077329-20220623-128-AU  
Date de télétransmission : 28/06/2022  
Date de réception préfecture : 28/06/2022